



Végétation aquatique

INCIDENCES POSSIBLES ET RISQUE ATTENDU	EXEMPLES DE MESURES CORRECTIVES
<ul style="list-style-type: none">• Introduction d'espèces végétales présentant un risque de prolifération (Ludwigia, Myriophylle du Brésil, ...)• Augmentation de la densité algale (Cladophora.sp, Spirogyra.sp, ...) avec diminution des abondances des autres végétaux tels que les macrophytes	<ul style="list-style-type: none">• Gestion régulière du plan d'eau afin de limiter l'implantation d'espèces indésirables (Ludwigia, Myriophylle du Brésil, ...) : faucardage, mise en assecs

Invertébrés

INCIDENCES POSSIBLES ET RISQUE ATTENDU	EXEMPLES DE MESURES CORRECTIVES
<ul style="list-style-type: none">• Impact temporaire (baisse de la diversité) sur les peuplements selon la persistance du colmatage	<ul style="list-style-type: none">• Pas de mesures correctives (cf. mesures compensatoires)
<ul style="list-style-type: none">• Disparition localisée d'espèces à exigences particulières telles que les écrevisses (APP, ...)• Risques d'introduction d'espèces invasives susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques (Ecrevisses exotiques)	<ul style="list-style-type: none">• Voir les prescriptions d'éradication

Ichtyofaune

INCIDENCES POSSIBLES ET RISQUE ATTENDU	EXEMPLES DE MESURES CORRECTIVES
<ul style="list-style-type: none">• Introduction accidentelle d'espèces indésirables lors de la vidange (Poisson inféodé à la zone cyprinicole vers la zone salmonicole, espèces exotiques nuisibles telles que poisson chat, perche soleil)• Introduction accidentelles de prédateurs (brochet en cours d'eau première catégorie)• Risques sanitaires liés aux espèces introduites pouvant être vecteurs d'agents pathogènes pour les espèces indigènes.• Colmatage des branchies par les MES provoquant l'asphyxie des poissons (très problématique au regard des stades embry-larvaire), phénomène d'abrasion, stress• Déséquilibre structural des peuplements piscicoles• Disparition des juvéniles• Disparition d'espèces piscicoles	<ul style="list-style-type: none">• Si le peuplement du plan d'eau est jugé non conforme par rapport au peuplement du milieu récepteur, privilégier l'aménagement d'une pêcherie limitant le passage vers l'aval• Si le peuplement du plan d'eau est similaire au peuplement du milieu récepteur, et si les risques de mortalité sont élevés aménager une pêcherie à l'aval du barrage sinon aménager des modalités de passages du poisson vers l'aval• En cas de sauvetage du peuplement piscicole par pêche électrique dans des conditions particulières de portions de cours d'eau vouées à être aménagées dans le cadre de la vidange et sur de faibles distances :<ol style="list-style-type: none">1) Contrôle sanitaire2) Indication de la destination des poissons• Aménagement d'un lit filtrant de graviers afin de limiter le départ de poissons indésirables• Oxygénation des eaux de la retenue

Pertes de fonctionnalités au regard des exigences des espèces présentes

INCIDENCES POSSIBLES ET RISQUE ATTENDU	EXEMPLES DE MESURES CORRECTIVES
<ul style="list-style-type: none">• Colmatage des frayères et des habitats par les MES• Diminution du taux de survie des œufs avec une influence négative sur leur temps d'incubation• Fermeture du substrat (limitation des écoulements et échanges dans la zone hyporhéique)• Suppression du biofilm par abrasion dans des contextes montagnards ou pentus	<ul style="list-style-type: none">• Choix des périodes de vidanges en dehors des périodes de forte sensibilité (période d'étiage et période de reproduction des espèces sensibles)

Autres espèces à enjeux inféodées au milieu aquatique

INCIDENCES POSSIBLES ET RISQUE ATTENDU	EXEMPLES DE MESURES CORRECTIVES
<ul style="list-style-type: none">• Disparition/Destruction d'espèces inféodées au milieu aquatique et faisant l'objet d'une protection• Destruction d'habitats à fort enjeux écologiques	<ul style="list-style-type: none">• Pas de mesures correctives (cf. mesures compensatoires)